

Nouméa, le 07 NOV. 2016

Direction de
l'Environnement

Le Chef de service

Service des installations
classés et des impacts
environnementaux et des
déchets

à

Bureau des Installations
Classées pour la Protection
de l'Environnement

Madame Sonia LAGARDE
Députée-Maire
MAIRIE DE NOUMEA
Ville de Nouméa
BP K1
98849 NOUMEA CEDEX

6, route des Artifices -
Moselle
BP L1
98849 Nouméa CEDEX

Téléphone :
20 34 46

Objet : mise en service d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
station d'épuration de la résidence Maemana

Télécopie :
20 30 06

Pièce jointe : déclaration du syndicat des copropriétaires de la résidence Maemana de mise
en service de ses installations

Courriel :
@province
-sud.nc

Madame la Députée-Maire,

affaire suivie par

Conformément à l'article 415-7 du code de l'environnement de la province Sud, veuillez
trouver ci-joint un exemplaire de la déclaration de mise en service du syndicat des
copropriétaires de la résidence Maemana pour sa station d'épuration de la résidence Maemana,
sise 8 bis rue du Gouverneur Testard, commune de Nouméa.

N° 2122-2016/2-
ISP/DENV

Cette installation a fait l'objet du récépissé de déclaration
n° 6034-2-1782/DENV/SPPR/BEI/lcc du 27 avril 2007.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée-Maire, l'expression de ma considération
distinguée.

**Le chef de service des installations classées,
des impacts environnementaux et des déchets**



Vincent MARY

SDC MAEMANA
C/O LE SYNDIC
BP 18 920
98857 NOUMEA CEDEX

PROVINCE SUD	ARRIVE LE : 19 OCT. 2016									
Division	N° 2122									
de	Dir.	CS	CH	CE	SGM	SAV	SRCE	SCOT	PPRE	PZF
l'environnement	Res. CV	Proj. Travaux	Cost							
AFFECTÉ										
COPIE										
OBSERVATIONS	VH 25/10 → BICPE 26/10 → VV 28/10 E2									

à

Monsieur le président de la province
Sud
Direction de l'environnement
Inspection des installations classées
6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Objet : Mise en service de la station d'épuration des eaux usées de la résidence MAEMANA
d'une capacité de 67 équivalents-habitants

Monsieur le président,

Par la présente, nous tenons à vous informer de la mise en service depuis le 08 aout 2008 de la station d'épuration des eaux usées de la résidence MAEMANA située au 8bis, rue du Gouverneur Testard- commune de NOUMEA.

La maintenance de cet ouvrage de traitement des eaux usées est réalisée par la société RESEAUX.

Nous vous prions de croire, Monsieur le président, à l'expression de notre considération distinguée.

Nouméa, le 19.10.2016

Pour LE SYNDIC